



Le Rove *infos*

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

NOVEMBRE 2016



DERNIERE MINUTE !

UN NOUVEAU SITE INTERNET

En ligne depuis le 24 octobre

Plus lisible, plus épuré, plus pratique que le site actuel (qui date de 2006), le nouveau site internet de la mairie a été mis en ligne le 24 octobre.

Les nouveautés :

- Une meilleure interactivité
- Une interface pour naviguer sur les smartphones
- La possibilité de partager les publications d'un simple clic sur Facebook ou par mail
- Un album photos partagé sur Flickr
- Un fil d'actualités pour les brèves
- Un site actualisé et des vidéos mis en ligne régulièrement
- Plus d'actualités à la une
- Une possibilité de s'abonner à une newsletter.

L'adresse reste inchangée : www.lerove.fr.



ET AUSSI LE ROVE INFOS SUR



La page Facebook Le Rove infos vient d'être créée pour communiquer sur les actualités municipales, l'agenda des manifestations municipales, du comité municipal des fêtes, de l'office municipal des affaires sociales, du centre municipal d'animation sportive et de loisirs. Encore plus de photos et de vidéos à partager d'un simple clic. Pour rester informés, pensez à liker la page et à la partager auprès de vos amis.

Conception : Azur Consulting



LE ROMAN DE LA RENTRÉE SIGNÉ MAURICE GOUIRAN

LE PRINTEMPS DES CORBEAUX de Maurice Gouiran aux Editions Jigal

« Maurice Gouiran fait partie des 30 auteurs de polars et romans noirs qui comptent ! »

Marianne

Au début des années 80, Louka a vingt ans. Il a eu une enfance difficile et plutôt cabossée, sa mère l'a abandonné très jeune, son père, un malfrat, a été abattu par la police lors d'un braquage... Aujourd'hui il est étudiant en informatique, a une terrible revanche à prendre sur la vie, s'intéresse très peu à la présidentielle et cherche par dessus tout le moyen le plus rapide de toucher le pactole. C'est un garçon vif et intelligent, débordant d'imagination et apte à se faire de bons contacts dans tous les milieux... Pratique quand on veut réussir vite et bien... Et puis, fidèle à ses habitudes d'emmêlés d'Histoire, Maurice Gouiran aborde, avec ces milliers de lettres

de dénonciation que Louka va récupérer, d'autres sujets beaucoup plus graves... Et une plongée dans les sombres profondeurs de l'Histoire vue par Maurice Gouiran, c'est toujours très instructif. On y retrouve les tics, les passions et les mauvaises habitudes de certains, les nantis comme les appelle Louka, et surtout les galères, la débrouille et les combines des autres... À travers ses intrigues et ses romans, Maurice Gouiran dessine le portrait des époques et c'est parfois grâce à d'infimes détails que l'on perçoit mieux les pulsations de ces années-là !

Disponible en librairie.

NOMINÉ DANS PLUSIEURS PRIX !

Son avant-dernier roman «Maudits soient les artistes», sorti en février 2016, est nominé dans les prix suivants :

La Ruche des Mots, Prix Ancres noires, Prix Polar du meilleur roman francophone, Prix Polar Cognac, Prix Sang d'Encre.

A noter que Maurice a participé à trois ouvrages collectifs en 2016 : «Brigadistes» (éditions du Caïman, septembre 2016), «Mortelles Primaires» (Arcane17, parution novembre 2016) et «25 histoires de Marseille» (Comité du Vieux Marseille, novembre 2016).

Après avoir été invité aux plus grands salons littéraires, dernièrement au Festival du polar de Cognac (14-16 octobre), son actu reste chargée pour cette fin d'année : Aubagne (Cercle harmonie, 29 octobre), Polar à Noves (12-13 novembre), Sang d'Encre à Vienne (19-20 novembre), Chambéry (26 novembre), Leclerc Sormiou (17 décembre), et au marché de Noël du Rove le 18 décembre.

Retrouvez toute l'actualité sur le net :
www.polar.jigal.com et www.facebook.com/jigalpolar



Conception, réalisation : FILcom - www.filcom.fr - Rédaction : Mairie du Rove - Service Communication
Directeur de la publication : Georges Rosso, Maire - Impression : CCI - Imprimé sur papier recyclé 100 %.



Notre village est en mouvement.

La vie locale connaît une activité intense dans tous les domaines. Il m'a paru donc important de publier un bulletin municipal afin de vous communiquer plusieurs informations sur des sujets d'actualités locales.

Cette rentrée s'inscrit dans un contexte politique, économique et social difficile.

La suppression de l'Etat des dotations de compensation aux communes a entraîné, sur les deux dernières années, une retenue de 500 000 euros dans notre budget communal. Ce qui représente près de 50% de notre budget de fonctionnement.

C'est dans ce contexte qu'un nombre conséquent de communes a été contraint de prendre des mesures d'austérité en augmentant les impôts de façon importante en supprimant les aides et les subventions aux associations, en licenciant du personnel...

En ce qui nous concerne, nous avons été obligés cette année, pour participer à l'effort fiscal comme il nous l'a été demandé, d'augmenter de 1 point les impôts locaux. Cela se traduit sur le total de la feuille d'imposition d'une augmentation d'environ 2,5%. (Pour rappel, notre taux a été inchangé durant 16 années).

La recette engendrée représente seulement 20% de ce que l'Etat nous a oté dans les dotations de compensation.

Il est important de préciser qu'aucune diminution n'a été opérée dans notre budget de fonctionnement.

Malgré ce contexte, nous avons décidé de poursuivre à la fois, notre politique sociale en faveur de l'épanouissement de notre jeunesse, des familles et des seniors mais aussi en direction des associations qui participent à la vie du village. Notre commune possède plus d'une quarantaine d'associations pour lesquelles la municipalité apporte un soutien actif par le biais de subventions mais surtout par la mise à disposition d'équipements et d'infrastructures municipales.

Comme vous pourrez le lire à l'intérieur de ces pages, d'importants travaux se réalisent en investissement.

Un souci particulier et permanent est apporté aux écoles maternelle et élémentaire en constante évolution. Outre l'ouverture d'une douzième classe à l'école élémentaire, notre école est devenue pilote de la circonscription grâce à la réalisation d'une classe informatique mobile.

Le chantier de la future médiathèque avance et sera terminé dans quelques mois.

En aménagement et voirie, la rue Jacques Duclos a subi des travaux avec la réfection des trottoirs. Mais le chantier le

plus important reste celui de la requalification de la RD568, dans la traversée de la commune. Après des mois et des années d'attente, le dossier avance et nous avons l'espoir qu'il aboutisse enfin. J'ai obtenu de la part de la présidente du Conseil Départemental, Madame Martine VASSAL et de la part du président de la Métropole, Monsieur Jean-Claude GAUDIN, des réponses concrètes à ce sujet qui reste ma principale préoccupation.

J'apporte une attention très particulière à ce dossier notamment au sein de la métropole où notre commune fait partie des 92 communes membres depuis le 1^{er} janvier 2016.

Comme vous le savez déjà, la très grande majorité des maires était contre la métropole. Mais le gouvernement ne nous a pas écoutés et la loi a été votée et appliquée.

Aujourd'hui, nous en faisons partis et même si elle peut susciter des craintes et des inquiétudes, il faut y être au positif. Nous sommes condamnés à réussir pour défendre notre autonomie communale et l'intérêt des habitants.

C'est la raison pour laquelle, après avoir été élu Vice-président de la Métropole (le seul élu VP de gauche), j'ai accepté la délégation que m'a confié le Président, celle de la proximité et de la conférence métropolitaine des maires. Une mission très importante avec notamment la mise en place des groupes de travail pour mettre en marche la Métropole.

C'est un travail laborieux mais pour moi, le plus important et la priorité restent mon activité municipale. Je m'y emploie au quotidien et sans relâche pour défendre au mieux les intérêts de tous.

En ces temps dominés par l'individualisme, le rejet de l'autre, un affaissement des valeurs de la République, et l'austérité à tout-va pour répondre aux maux de notre société, il est important que la commune reste le refuge et un modèle du bien vivre ensemble. C'est ce que nous nous efforçons de faire au Rove avec mon équipe municipale grâce au soutien de la population.

Plus que jamais, j'ai l'intime conviction que la commune appartient aux habitants. Voilà le sens de mon engagement.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin.

Votre bien dévoué,

Georges Rosso,
Maire du Rove,

Vice-président de la Métropole
Aix-Marseille Provence
Chevalier de la Légion d'Honneur



MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Un nouvel espace culturel pour les rovenains

Les travaux de la future médiathèque municipale qui ont commencé en début d'année avancent et devraient être terminés d'ici quelques mois. L'ouverture est prévue en début d'année 2017.

Conçu pour remplacer l'actuelle bibliothèque municipale « René Blanc », ce nouvel équipement sera moderne, accessible à tous et tourné vers les nouvelles technologies et l'accès aux savoirs. Construit à proximité des écoles maternelles et primaires et de la crèche, il profitera de manière optimale aux enfants de la commune.

D'une superficie de près de 400 m², la médiathèque se compose de deux niveaux :

- Un niveau R-1 (avec une entrée côté groupe scolaire) où prendra place une salle polyvalente destinée à accueillir des expositions, des animations et des ateliers. Elle sera également dédiée à l'accueil des groupes et notamment du public scolaire.
- Le niveau 0 (entrée du public côté rue) sera entièrement consacré aux documents.

Conçue comme un lieu de vie, de convivialité et d'échanges, la médiathèque développera une offre documentaire et de service diversifiée, à l'échelle de la commune.

Pour favoriser la démocratisation de l'accès à la culture, la future médiathèque sera conçue comme un espace ouvert, convivial et



intergénérationnel dans lequel toute la population aura accès à la culture sous toutes ses formes.

Avec ce nouvel équipement, la volonté de la municipalité est d'apporter un plus à ce qui est proposé aujourd'hui, tout en gardant un projet à la hauteur des moyens de la commune.

Dans ce projet, la ville est soutenue par la Direction régionale des affaires culturelles, le conseil départemental et le conseil régional.



TRAVAUX RUE JACQUES DUCLOS

La rue Jacques Duclos, voie principale du centre village, est un lieu de circulation fortement fréquenté. Afin de sécuriser cet axe qui permet l'accès aussi au groupe scolaire, à la crèche et à la bibliothèque (et future médiathèque), et d'améliorer les conditions de circulation des usagers, il a été décidé d'entreprendre des travaux importants de voirie et d'aménagement avec la création de trottoirs.

Les travaux ont débuté le 12 septembre dernier.

Cette mise en sécurité a nécessité la suppression de quelques places de stationnement dans la rue Jacques Duclos, essentiellement entre le n°16 et le n°32.

Ces travaux vont faciliter l'accès à l'impasse du jeu de boules, trop souvent obturé par des véhicules en infraction. Le chantier a été perturbé en raison de la nature complexe des travaux (problèmes réseaux, écoulement, équipement) et tout a été mis en œuvre pour trouver les meilleures solutions aux problèmes rencontrés.

Dans la continuité des difficultés rencontrées, ces travaux ont nécessité la mise en place d'engins obligeant une fermeture temporaire de la circulation sur la rue Jacques Duclos.

Les travaux devraient être terminés fin octobre sauf contre-temps.



INFOS STATIONNEMENT

Depuis la rentrée, il a pu être constaté que les parkings de la commune étaient bien occupés et par moments saturés, surtout au moment de la rentrée ou de la sortie des classes.

Ce phénomène peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Le nombre croissant de véhicules. Un phénomène général qui touche toutes les communes.
- Les travaux de la médiathèque qui ont pour effet de déplacer sur le grand parking une quinzaine de véhicules qui habituellement était stationnée au groupe scolaire (enseignants et personnel communal)
- Les travaux de la rue Jacques Duclos qui ont nécessité l'interdiction de stationner pendant la durée des travaux et la suppression de quelques places pour accueillir des trottoirs.

D'autres facteurs peuvent également expliquer le remplissage des parkings comme la présence nombreuse et fréquente de randonneurs qui viennent stationner leur véhicule avant de partir en colline pour la journée ; mais aussi le fait que les parkings sont désormais placés sous vidéo-protection. Pour rappel, la commune dispose dans le centre-village de 5 parkings gratuits pour une capacité totale de 239 places :

- Parking 1 écoles / chemin des fenouillères (capacité 100 places)
- Parking 2 écoles / rue Jacques Duclos (capacité 28 places)
- Parking 3 écoles / rue Jacques Duclos (capacité 30 places)
- Parking rue Jean Jaurès (capacité 27 places)
- Parking église / Boulevard de la Carrairade (capacité 54 places)

Sans compter les places de stationnement situées le long de la contre-allée, devant la mairie, dans les rues.

REQUALIFICATION DE LA RD568

Après des mois et des années d'attente, le projet de requalification de la RD568 commence enfin à bouger. Priorité du maire en matière de sécurité, ce projet qui a été entamé il y a de nombreuses années avait été mis en suspens.

Après plusieurs réunions de travail et notamment une dernière en date

du 23 mai 2016 en mairie où il a été établie la répartition des coûts de l'opération de la requalification de la RD568 en fonction des compétences de chaque collectivité et des surfaces impactées, le coût a été évaluée à 4 571 000 euros HT, soit 5 485 200 euros TTC, répartis comme suit :

Part Métropole = 1 068 800 HT (1 282 560 TTC).

Part Conseil Départemental 13 = 3 029 200 HT (3 635 040)

Part Commune = 473 000 HT (567 600)

Le 27 juillet 2016, le maire adressait un courrier à la présidente du conseil départemental, Mme Martine VASSAL, au président de la Métropole, M. Jean-Claude GAUDIN, et au président du conseil de territoire, Guy TEISSIER, pour accélérer le dossier.

Le 28 juillet 2016, Mme Martine VASSAL, répondait en précisant que « **les engagements pris par le département pour collaborer et participer au financement de cette opération étaient toujours d'actualité. La sécurité des usagers et le développement économique des communes sont une priorité pour le département et je considère que cet aménagement de la RD568 est une nécessité pour la commune du Rove. Les services de la Direction des Routes du Département collaborent avec ceux du Conseil de Territoire 1 de la Métropole Aix-Marseille Provence afin de mettre rapidement en œuvre la réalisation de l'ensemble des aménagements nécessaires.** »

Le 31 août 2016, le maire était reçu par M. Guy TEISSIER pour la programmation 2017 des travaux de voirie de la commune. Le sujet principal traité fut celui de la requalification de la RD568.

Dans un courrier du 7 octobre 2016, le président de la Métropole, M. Jean-Claude GAUDIN, répondait à M. le Maire : « **Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'aménagement de la RD568 qui traverse votre commune. Je vous informe que j'ai saisi Madame Martine VASSAL, Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, afin que nous puissions convenir rapidement des modalités inhérentes à l'établissement de la convention entre nos collectivités, en vue de la réalisation des travaux dans les meilleurs délais.** »

Affaire à suivre. Nous vous tiendrons informés de la suite de ce dossier.

NUISANCES AÉRIENNES : LA COMMUNE ENGAGE UNE ACTION DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Dans la revue municipale annuelle Le Rove infos du mois de janvier dernier, un article intitulé « survol des avions, des avancées significatives pour améliorer d'ici cet été les nuisances aériennes sur le territoire du Rove » rapportait les mesures qui avaient été prises lors de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport quelques semaines plus tôt. Il avait été décidé de déplacer de 3° à 6° vers l'Est la trajectoire des départs face au sud. Cette avancée importante visant à améliorer les nuisances aériennes qui impactent la commune du Rove devait être effective avant l'été 2016 comme l'avait indiqué le

Sous-préfet, M. Jean-Marc SÉNATEUR à M. le Maire.

Or, rien n'a été fait en la matière et lors de la dernière commission consultative de l'environnement qui se tenait avant l'été, le Sous-préfet et les responsables de l'aviation civile ont indiqué que cela n'était pas à l'ordre du jour. En colère, le maire du Rove avait quitté la réunion en claquant la porte. Pour faire face à cette situation, le maire a décidé d'ester en justice.

Par décision du maire en date du 28 juillet, Maître Yves-Henri CANOVAS, avocat à la cour, a été désigné pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

La commune engage une action devant le Tribunal Administratif de Marseille en vue d'une désignation d'un expert judiciaire chargé de déterminer la réalité et le degré de nuisances aériennes. Au sortir de l'expertise judiciaire, la commune sera en mesure de faire condamner l'Etat, la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et vraisemblablement les compagnies aériennes. Egalement concernée par les mêmes nuisances, la commune de Gignac par l'intermédiaire de son maire Christian AMIRATY s'est jointe à la commune du Rove dans cette démarche.

Affaire à suivre

“Nous avons été très patients dans cette affaire. Cela fait des années que l'on nous promet des améliorations mais rien ne bouge. Les nuisances continuent et ma population s'exaspère. Nous allons donc défendre les intérêts de la commune et de ses habitants devant les tribunaux pour faire respecter le couloir aérien et le plan d'exposition au bruit.”

Georges Rosso

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Une saison estivale marquée par une série d'incendies aux frontières de la commune avec un bilan dramatique de plusieurs milliers d'hectares brûlés.

Au Rove, les membres bénévoles du C.C.F.F étaient sur le terrain pour sensibiliser le public et faire respecter l'arrêté du maire.

LE MAIRE PREND DES MESURES PRÉVENTIVES EXCEPTIONNELLES

Au début de l'été, par arrêté municipal en date du 5 juillet 2016 (arrêté N°A 2016-36), le maire de la commune du Rove, Georges Rosso, a renforcé l'arrêté préfectoral relatif à l'accès aux massifs en interdisant la pénétration dans le massif tous les jours, quel que soit le niveau d'alerte.

Pour rappel, cette mesure exceptionnelle a été prise compte-tenu du risque élevé d'incendie sur le territoire de la commune du Rove en cette période d'extrême sécheresse où de nombreux départs de feux ont été recensés, et afin d'assurer la sécurité des personnes.

« Avec près de 2000 hectares en site classé, le village du Rove possède le plus grand territoire préservé de la Côte Bleue. Par sa géographie (allant de l'autoroute A55 jusqu'à la mer), le territoire reste fortement exposé aux risques d'incendies. Pas moins de 75 entrées de sites et des dizaines de kilomètres de pistes sont recensées.

Pendant la période estivale où la végétation se trouve en état de sécheresse avancée, notre massif est une bombe à retardement surtout lorsqu'il y a du vent. Les prévisions que nous recevons de la part des services spécialisés sont alarmantes et ne laissent guère de place à l'optimiste pour cet été. Je me devais de prendre ces mesures exceptionnelles afin de garantir la sécurité et l'intégrité des personnes devant se rendre dans le massif. Je rappelle que les départs de feu sont des actes criminels délibérés mais peuvent être aussi souvent liés à des mégots de cigarette jetés, comme nous l'ont indiqué les services du SDISS.

Malheureusement notre expérience en terme de feux de forêt est grande. Nous avons eu à déplorer par le passé des incendies qui ont ravagé au total des milliers d'hectares. Nous savons que lorsqu'un départ de feu est déclaré, le danger est optimal. Le travail des services de secours est difficile et il l'est davantage lorsque des personnes se retrouvent dans le massif. Nous avons le devoir de préserver la sécurité de tous mais surtout notre environnement aujourd'hui fortement menacé. Voilà les raisons qui m'ont conduit à prendre ces mesures d'interdiction d'accès au massif du 5 juillet jusqu'à début septembre » expliquait Georges Rosso.

INCENDIES UN ÉTÉ SOUS TENSION

2016 est une année record sur le front des incendies dans les Bouches-du-Rhône. Le bilan est lourd, 355 départs de feu et près de 5.000 hectares brûlés.

Le plus grand feu cet été, qui a touché la zone de Rognac au nord de Marseille et qui s'est arrêté aux portes de la ville, a consumé 2.700 hectares le 10 août. Le même jour, 800 hectares sont partis en fumée à Fos-sur-Mer. Le 5 septembre, un feu a touché 300 hectares du massif des Calanques, au sud de la cité phocéenne. Au total, le département a connu 5 incendies de plus de 100 hectares, alors qu'il n'en avait connu aucun les trois dernières années. Le bilan est lourd pour des centaines de riverains des communes sinistrées qui pour certains ont tout perdu.

LE CCFF, OPÉRATION SURVEILLANCE DU MASSIF ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

Le Comité Communal Feux de Forêts (CCFF) du Rove, présidé par Georges Rosso, maire, compte environ 25 membres bénévoles actifs avec à leur tête Gérard Guissani, premier adjoint.

La mission principale du CCFF est de sensibiliser le public au risque d'incendie et aux règlements à respecter en matière d'accès au massif.

Il participe également à une surveillance quotidienne du massif par des missions de vigie, de patrouille et d'alertes.

Au cours de l'été, le CCFF a été en alerte quotidienne multipliant les actions de surveillance et de prévention auprès du public qui voulait pénétrer dans le massif. « La tâche n'a pas été facile mais dans l'ensemble l'accueil et la compréhension du public ont été bons. Quand on parle avec les gens,

qu'on leur explique les risques, les dangers pour eux mais aussi pour les secours en cas de départ de feux, ils comprennent » explique Gérard Guissani.

Même si l'été est terminé, la vigilance reste accrue car la sécheresse est toujours aussi forte. Le risque d'incendie reste élevé. N'oublions pas que l'un des plus grands incendies sur la commune du Rove s'est déroulé un mois de... février.

UNE OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT PLUS QUE JAMAIS D'ACTUALITÉ

Le maire vient de missionner les membres bénévoles du CCFF du Rove pour aller sensibiliser les propriétaires et locataires des habitations concernées par cette obligation légale de débroussaillage. Merci de leurs réserver le meilleur accueil.

Le débroussaillage, ainsi que le maintien en état débroussaillé, ne vise pas à faire disparaître l'état boisé et n'est pas non plus une coupe ni un défrichement. Au contraire, le débroussaillage doit permettre un développement normal des boisements en place. Il a pour objectif de limiter la propagation des incendies.

Les obligations générales

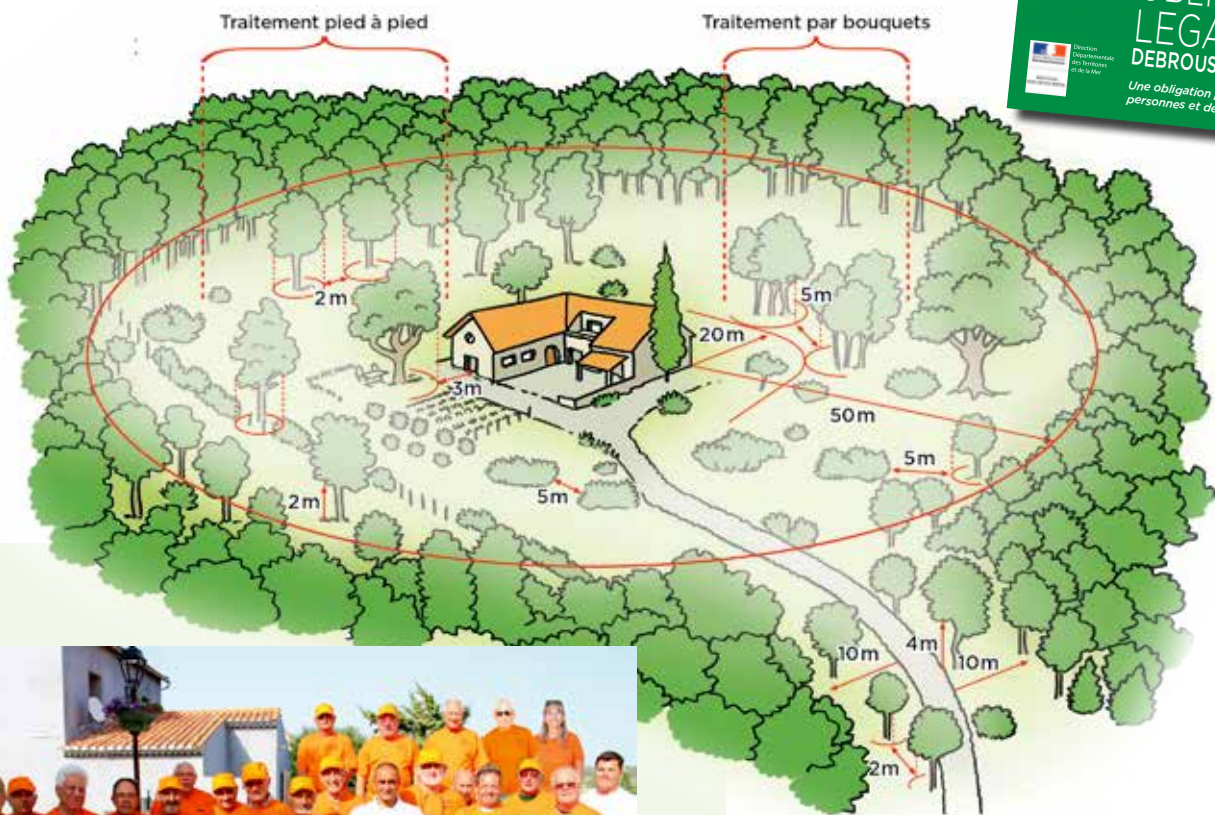
L'article L.134-6 du Code forestier prévoit une obligation de débroussaillage :

- autour des constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 50 mètres ;
- autour des voies privées donnant accès à ces constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre et sur une hauteur minimale de 4 mètres ;
- sur la totalité des terrains situés en zones urbaines définies par un document d'urbanisme (POS, PLU, ...).

Le non-respect des obligations de débroussaillage est passible d'une amende de classe 4 (750€) ou de classe 5 (1500€).

L'autorité administrative peut décider, si nécessaire, d'effectuer les travaux d'office aux frais du propriétaire défaillant.

En cas d'incendie, la responsabilité d'un propriétaire peut être engagée s'il n'a pas respecté ses obligations de débroussaillage.



RENTÉE SCOLAIRE RÉUSSIE AU ROVE



La rentrée scolaire s'est parfaitement déroulée au sein du groupe scolaire du Rove qui comprend 7 classes à l'école maternelle et 12 classes à l'école élémentaire. Au total, ce sont 521 élèves qui ont effectué leur rentrée le 1^{er} septembre dernier (210 en maternelle et 311 en élémentaire). A noter l'ouverture d'une 12^{ème} classe en élémentaire.

Le maire de la commune, Georges ROSSO (accompagné de Chantal GIRAUD, adjointe aux écoles et Viviane ROSSO, adjointe au personnel), avait tout mis en œuvre pour que tout se passe dans les meilleures conditions. Les services restaurant scolaire et le périscolaire étaient effectifs le jour de la rentrée.

La garderie du matin et du soir l'ont été à partir du 8 septembre.

D'importants travaux ont été effectués par les services municipaux au cours de l'été.

L'inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Marignane, M. Olivier HOFFALT, était également sur place et s'est rendu avec M. le Maire dans toutes les classes pour souhaiter une bonne rentrée aux élèves et à leur enseignant. L'inspecteur a apprécié le parfait déroulement de la rentrée et en a profité pour féliciter M. le Maire de son investissement au développement de l'école.



L'ÉCOLE DU ROVE DÉSIGNÉE EN EXEMPLE DE LA CIRCONSCRIPTION POUR SA SALLE INFORMATIQUE MOBILE

Par son nouvel équipement informatique, l'école élémentaire du Rove a été désignée en exemple de la circonscription de Marignane parmi la quarantaine d'écoles recensées (Marignane, St Victoret, Le Rove). En effet, la municipalité a fait l'acquisition d'un système informatique mobile à la pointe de la technologie. « **Nous sommes rentrés dans le futur** » ont réagi avec enthousiasme les enseignants.

La réalisation de ce projet a nécessité de mettre en place une infrastructure informatique spécifique :

- Un chariot mobile contenant 29 ordinateurs portables (12 postes pour les enseignants et 17 postes pour les élèves). Le chariot mobile a la fonction de pouvoir déplacer le matériel de classe en classe mais aussi de sécuriser l'accès aux ordinateurs et de les recharger. Les élèves disposent ainsi d'un poste de travail pour deux et les enseignants peuvent projeter à tout moment du contenu numérique à leurs élèves.
- 12 vidéo-projecteurs avec écran mural (1 par classe)

- Acquisition d'un Tableau Blanc Interactif. Il s'agit d'un dispositif que l'on peut comparer à une tablette géante de haute technologie (écran full HD tactile de 165 cm). Plusieurs utilisateurs peuvent simultanément interagir de façon tactile sur l'écran, dessiner, écrire...
- Un serveur de fichier (centralisation des données informatique)
- Un réseau WIFI sécurisé permettant un accès contrôlé à internet afin que les élèves n'accèdent pas à des sites non recommandés.

Il est à noter que ces travaux **financés par la municipalité** ont été effectués par les services techniques municipaux durant l'été. Le système est placé sous protection blindée et le site sous vidéoprotection. Cet équipement, installé par Sud Data Solution, permet d'offrir aux jeunes écoliers rovenais la primeur d'un outil pédagogique visant à se développer dans un futur proche au sein de toutes les écoles. Comme l'a souligné l'inspecteur d'académie, « *les enseignants du Rove seront formés tout au long de l'année à cette technologie. **L'école du Rove servira d'école pilote.*** »

LES EFFECTIFS

LES EFFECTIFS AU GROUPE SCOLAIRE : 521 élèves / 19 classes

Maternelle : 210 élèves / 7 classes

Directrice : madame Marie ARCHANGE

- Petite section 1 : Roberte Di Giacomo - 29 élèves
- Petite section 2 : Mmes Mehoulas et Scortica - 31 élèves
- Petite section/moyenne section : Mme Bompard - 30 élèves
- Moyenne section : Mmes Archange et Brault - 31 élèves
- Moyenne section/grande section : Mme Fornes - 29 élèves
- Grande section : Mme Boehme - 30 élèves
- Grande section : Mme Morand - 30 élèves

Primaire : 311 élèves / 12 classes

Directeur : monsieur Jean-François BOURDIN

- CPa Mme MARECHAL 26 élèves
- CPb Mme CADIERGUE 26 élèves
- CP-CE1 Mme ROVIRA 25 élèves
- CE1a Mme MARTINEZ et Mme BRAULT 27 élèves
- CE1b M. BOURDIN et Mme DIBOINE 27 élèves
- CE2a Mme DELUBAC 25 élèves
- CE2b Mme BOUCHAL 26 élèves
- CE2-CM1 Mme GIANAZZI 21 élèves
- CM1a M. GUEVARA 27 élèves
- CM1b M. CAPAZZA et Mme GUILHEM 26 élèves
- CM2a Mme GUESDON 28 élèves
- CM2b Mme GONDRAN 27 élèves

RESTAURANT SCOLAIRE

480. C'est le nombre d'enfants inscrits au restaurant scolaire pour le mois de septembre. 182 enfants en maternelle (87 % du taux de remplissage) et 298 enfants à l'élémentaire (96% du taux de remplissage).

Tous les repas sont fabriqués sur place pour proposer une alimentation la plus saine et équilibrée pour l'enfant.

SECONDAIRE ET UNIVERSITAIRE :

Quant aux nombreux jeunes rovennais qui fréquentent l'enseignement secondaire et universitaire, la commune, en relation avec le conseil départemental et MPM, met à leur disposition des lignes de transports scolaires vers Marignane, Vitrolles, Martigues et Port de Bouc. Le maire tient à leur adresser à chacun d'entre eux tous ses vœux de réussite pour cette nouvelle année scolaire.

LES SERVICES GRATUITS MIS EN PLACE PAR LA MUNICIPALITÉ

- **Garderie du matin :** Ce service s'adresse aux enfants de la maternelle et de l'élémentaire dont les deux parents travaillent. Elle fonctionne de 7h50 à 8h20 du lundi au vendredi. Modalités d'inscriptions en mairie. 129 enfants inscrits (49 en maternelle et 80 à l'élémentaire).
- **Garderie du soir :** Ce service s'adresse uniquement aux enfants de l'élémentaire dont les deux parents travaillent. Elle fonctionne de 16h30 à 17h30 du lundi au vendredi (sauf mercredi). Modalités d'inscriptions en mairie. 45 enfants inscrits.
- **Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :** Les activités se déroulent à l'école élémentaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h30.

D'importants efforts en moyens financiers, logistiques, matériels et humains ont été mis en place par la municipalité sous l'impulsion du Maire, Georges Rosso, très sensible à l'épanouissement des enfants au sein du groupe scolaire.

A l'école Maternelle, les enfants inscrits au temps périscolaire sont encadrés par 5 agents municipaux et 1 BAFA.

A l'école élémentaire, les enfants inscrits (environ 220) sont encadrés par 5 agents

municipaux ou animateurs recrutés par la mairie + 6 animateurs titulaires du BAFA + un professeur d'école, M. David Guevara qui a en charge la coordination et l'organisation du TAP.

Tous les frais sont à la charge de la municipalité.

Cinq groupes ont été constitués pour faciliter la gestion des activités :

- Les jaunes : CPb-CM1a
- Les verts : CPa-CE2b-CE2/CM1
- Les bleus : CP/CE1-CE1b-CM1b
- Les rouges : CE1a-cm2a
- Les violets : CE2a-CM2b

Les groupes « tournent » chaque semaine sur 5 ateliers en intérieur et en extérieur.

- **Atelier 1 :** Activités physiques et sportives (sports collectifs, jeux traditionnels, mini-golf...)
- **Atelier 2 :** Activités manuelles et loisirs créatifs (Lego, perles de rocaille, tableau à piquer, mosaïque, playmaïs...)
- **Atelier 3 :** Activités Plastiques (dessin, coloriage, origami, création de marionnettes...)
- **Atelier 4 :** Activités Ludothèque (jeux de société, mots fléchés, mots mêlés, sudoku, coloriage magique...)
- **Atelier 5 :** Médiathèque* (lecture de contes, chant, bande dessinée...)

**à l'école jusqu'à la livraison de la médiathèque (1^{er} trimestre 2017)*

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Le nouveau bureau élu se compose de :

- Caroline Faubel - Présidente
- Jennifer Rivoire - Vice Présidente
- Marie-Léa Lacroix - Secrétaire
- Alain Evezard - Secrétaire Adjoint
- Aurélie Cusset - Trésorière
- Isabelle Engel - Trésorière Adjointe



DERNIÈRE MINUTE : CROSS

Lundi 17 octobre, plus de 300 enfants ont participé au désormais traditionnel cross de l'école. C'est sur le parcours de santé du complexe sportif Blaise Gouiran que les écoliers se sont succédés durant la matinée sous le regard bienveillant de leurs enseignants, de leurs parents et des élus venus les encourager. Chaque élève a reçu une médaille pour sa participation offerte par la municipalité et remise par le premier adjoint, Gérard Guissani.

SUCCES DES BAPTEMES DE PLONGEE ET DES CLASSES DE MER **POUR LES CM1**

Au Rove, il est une tradition qui perdure depuis 1983 : les classes de mer. Rappelons que c'est sous l'impulsion du maire, Georges Rosso, un des membres fondateurs du parc marin de la Côte Bleue, que furent créées ces classes.



Il s'agit d'un stage de découverte du milieu marin instauré dans le cadre du programme d'action pédagogique de l'inspection de l'éducation nationale pour les classes de CM1, avec le concours du parc marin de la Côte Bleue, de l'ONF et des pêcheurs.

Financés par la municipalité, ces stages qui se sont déroulés du 27 septembre au 18 octobre ont permis aux écoliers, à travers plusieurs journées animées par des professionnels et scientifiques, de découvrir la richesse du patrimoine local en matière d'environnement dans l'espace littoral et terrien. Le Rove compte la plus grande façade maritime du littoral avec un site classé de 2000 hectares (87 % du territoire).

Dans le cadre de ces stages de découverte, la municipalité offre à chaque participant un baptême de plongée en bouteille au centre UCPA de NIOLON.

Les baptêmes se sont déroulés sur deux sessions.

Le 5 octobre avait lieu la première session avec la participation de 31 élèves (Classe de David GUEVARA et une partie de la classe de Laetitia GIANAZZI). Les conditions étaient idéales avec un soleil radieux et une température de l'eau à 22° !

Puis le 12 octobre avec les élèves de la classe de M. CAPAZZA et

une partie de la classe de Mme GIANAZZI. Le ciel était gris mais l'eau à 20°.

Les deux baptêmes se sont parfaitement déroulés. Les enfants ont pu effectuer une plongée en bouteille sous le regard bienveillant de leurs parents, de leurs enseignants mais aussi de Gérard GUISSANI, premier adjoint excusant le maire empêché, de Paul SABATINO, adjoint aux sports et de Chantal GIRAUD, adjointe aux écoles, mais aussi de Magali AGREIL (responsable pédagogique du parc marin) représentant Frédéric BACHET directeur du Parc Marin et de l'équipe dirigeante de l'UCPA Niolon représentée par Ruddy JEAN, Alain EVEZARD, et Christophe BENOIT.

L'UCPA avait mis à disposition les infrastructures et les équipements du centre ainsi qu'une quinzaine de moniteurs de plongée sur les deux sessions.

Nul doute que ces plongeurs en herbe n'oublieront pas ce moment comme leurs parents, qui pour certains, ont participé aux premiers baptêmes au début des années 80 sur le même quai de l'UCPA.

Retrouvez les photos sur www.lerove.fr dans la rubrique Flickr.

L'ÉTÉ AU ROVE

LES FÊTES VOTIVES DE LA SAINTE ANNE

L'édition 2016 des fêtes votives de la Sainte Anne a rencontré un vif succès populaire. Du 13 au 26 juillet, ce sont des milliers de personnes qui ont participé aux diverses manifestations organisées par le comité des fêtes et la municipalité. Un grand coup de chapeau à tous les bénévoles du comité des fêtes présidé par René GIORDANO et sous la conduite de Viviane ROSSO, sans oublier Francis GUEVARA, adjoint aux Fêtes, et Nima VECCHIONI, chevilles ouvrières du comité des fêtes pour leur dévouement sans faille tout au long de l'année.



Retrouvez toutes les photos de la fête sur www.lerove.fr



L'ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL

L'accueil de loisirs municipal (centre aéré) a ouvert ses portes aux enfants de la commune de 4 à 16 ans en juillet et août. L'accueil a proposé une grande variété d'activités en plein air et des sorties. Les enfants étaient encadrés par des animatrices et animateurs BAFA sous la direction de Jacky HOELLERER. **Les activités proposées : bowling, parc ludiQ'Land, plage, parc de figuerolles, parc magicland, parc julien olive, accrobranches, activités manuelles, camping, voile, lasergame, etc.**

RENFORTS SAISONNIERS

Gendarmerie : durant la saison estivale, des renforts de gendarmerie étaient présents dans les calanques de la Vesse et de Niolon dans des missions de surveillance accrue en cette période fortement fréquentée.

Emplois : de nombreux jeunes du Rove ont été recrutés par la municipalité dans le cadre des emplois saisonniers. Ils étaient répartis dans plusieurs services :

- à l'accueil de loisirs municipal
- au filtrage des calanques
- aux services techniques et communautaires

Cérémonie de la Commémoration de la Libération du Rove, le 23 août.



DANS LE RÉTROVISEUR

LE BANQUET DES RETRAITÉS FAIT LE PLEIN



Les rovenaines et les rovenains, retraités et âgés de 60 ans et plus, étaient conviés le 10 septembre au traditionnel banquet de rentrée (2^{ème} de l'année) offert par le comité des fêtes. C'est dans une salle des fêtes municipale comble que près de 300 convives étaient rassemblés autour du maire et des membres bénévoles du comité des fêtes. Après un concours de boules le matin et un repas gastronomique le midi, les convives ont pu danser l'après-midi sous les airs d'un orchestre de variétés-musette. Le prochain banquet se déroulera le 19 novembre.

L'OMAS EN VOYAGE DANS LE PÉRIGORD



Du 3 au 8 octobre, une quarantaine de rovenains sont partis en car dans le Périgord dans le cadre d'une sortie organisée par l'OMAS. Les participants ont pu profiter d'un riche programme d'activités et d'animations.

Les journées du patrimoine

Dans le cadre des journées du patrimoine des 17 et 18 septembre, la municipalité avait ouvert les portes de l'église Sainte Anne le samedi où avait lieu un concert chorale l'après-midi et celles de la chapelle Saint Michel le dimanche où le public a pu (re)découvrir ce monument historique datant du XII/XIII^e siècle.

Le concours mensuel de contrée

Rendez-vous devenu incontournable chaque dernier vendredi du mois à la salle des fêtes, le concours de contrée organisé par l'Office municipal des affaires sociales attire un public toujours aussi nombreux. Convivialité et bonne humeur sont au rendez-vous. Les prochains se dérouleront les 28 octobre, 25 novembre et 23 décembre.

Rentrée sportive et culturelle

Le mois de septembre a vu plusieurs centaines de pratiquants reprendre le chemin des activités culturelles et sportives proposées par la municipalité mais aussi par les nombreuses associations de la commune. Les activités se déroulent au sein des infrastructures et des équipements mis à disposition gracieusement par la municipalité : le centre culturel, le complexe sportif et ses annexes, le stade municipal, le boulodrome municipal et la salle des fêtes. Retrouvez toutes les activités dans Le Rove infos spécial sports, culture et loisirs paru en septembre.

Spectacle pour les enfants

« MICHE et DRATE, PAROLES BLANCHES »

Dans le cadre de son partenariat avec le conseil départemental des B-d-R (dispositif Saison 13), la municipalité avait invité, le 14 septembre dernier à la salle des fêtes, les enfants de la commune et leurs parents à un spectacle gratuit « Miche et Drate, paroles blanches ». Une initiative renouvelée chaque rentrée.

Le centre aéré affiche complet

L'accueil de loisirs municipal (centre aéré) qui se déroule du 24 au 28 octobre au complexe sportif Blaise Gouiran affiche complet. Il accueille les enfants de la commune de 4 à 14 ans de 8h15 à 17h. Les activités sur place et en sortie sont nombreuses et diversifiées : aires de jeux couvertes, tir à l'arc, trottinette, bowling, lasergame, activités manuelles...

Plus d'infos sur le site www.lerove.fr

Séance du conseil municipal

Le maire a convoqué les élus du conseil municipal à une séance de rentrée le 21 septembre. Retrouvez les comptes-rendus sur le site www.lerove.fr.

PERMANENCES EN MAIRIE

Architecte conseil : les 4 et 18 novembre, les 2 et 16 décembre de 9h à 12h / sur rendez-vous au 04 91 46 80 00

Assistants sociales : le 16 novembre de 9h à 12h / sur rendez-vous au 04 13 31 78 01

Mission locale : le 28 octobre, les 10 et 25 novembre, les 9 et 23 décembre de 9h à 12h / sans rendez-vous.

La communauté (aides ménagères) : les 27 octobre, 29 novembre et 29 décembre de 13h30 à 16h.

Permanence gratuite pour les administrés avec Maître CANOVAS avocat à la cour

A partir du mois de novembre, la municipalité propose à ses administrés une permanence gratuite et mensuelle avec un avocat :
- Tous les deuxièmes mercredi du mois, de 14h à 17h, avec Maître Yves-Henri CANOVAS, avocat à la cour - La permanence se tient dans les locaux de la mairie (salle de permanence R-1) - Sur rendez-vous au 04 91 46 80 00.

NOUVEAU SUR LA COMMUNE AU CENTRE COMMERCIAL LA CARRAIRADE VERTE

LEXCAUSA AVOCATS

Maître Philippe L. RULLIER, avocat à la cour.
Centre commercial La Carrairade verte, RD568 13740 Le Rove - entrée C et D 2^{ème} étage
Tél : 04 42 22 01 41 // mail : avocats.aix@lexcausa.fr. Sur rendez-vous.
Le Cabinet reçoit à titre gratuit tous les premiers lundis après-midi du mois.
Sur rendez-vous au 04 42 22 01 41.

DENTISTES

Docteur AMOUYAL Fabrice,
Chirurgien-Dentiste
Diplômé du centre d'enseignement des techniques orthodontiques

Docteur DECHAUME Romain,
Chirurgien-Dentiste

Centre commercial RD568
13740 LE ROVE

Sur rendez-vous,
(membres de DOCTOLIB)

Tél : 04 91 79 59 60

COLLECTE DE SANG

La prochaine collecte de sang se tiendra le 9 décembre dans la salle de gymnastique du gymnase municipal de 15h à 19h30.

CHANGEMENT D'HORAIRES AU BUREAU DE POSTE DU ROVE

Les nouveaux horaires sont :
Lundi et samedi de 9h à 12h
Mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

NUMÉROS UTILES

SERVICES MUNICIPAUX

- Standard Mairie : 04 91 46 80 00
- Garage Municipal : 04 91 46 94 39
- Restaurant Scolaire : 04 91 46 97 01
- Cercle Municipal des Retraités : 04 91 46 91 53
- Police Municipale : 04 91 09 91 50
- Centre Culturel Communal : 04 91 09 95 61
- Gymnase : 04 91 09 93 83
- Stade : 04 91 09 92 25
- Bibliothèque municipale : 04 91 09 91 90
- Service des sports : 04 91 09 99 45
- Ecole Maternelle : 04 91 46 98 58
- Ecole Primaire : 04 91 46 94 70

CRÈCHE la Maison Bleue Martine Feltrin : 04 91 09 99 05
MAISON DE RETRAITE La Carrairade : 04 91 96 23 49

SERVICE COMMUNAUTAIRE

- Secrétariat/ramassage des encombrants : 08 00 94 94 08

EXPRESSION DES ELUS

Cet espace est réservé à l'expression des élus du groupe de la majorité municipale et du groupe d'opposition.

Conformément au règlement intérieur du conseil municipal, chaque groupe a un espace réservé de 1000 signes maximum.

Pour la majorité municipale

Notre village terre de rencontres,
Après un début d'été chargé en activités culturelles et sportives, le mois de juillet a permis avec les fêtes de la Sainte Anne de réunir plusieurs milliers de personnes aux nombreuses soirées organisées par le Comité des Fêtes. Ces journées et soirées de rencontres de qualité ont été possibles grâce au dévouement d'une centaine de bénévoles, des services techniques municipaux et de la police municipale. Les excellents choix des orchestres, les spectacles de qualité, la variété de la restauration et les prix très accessibles ont fait rencontrer les habitants de la commune et bon nombre de personnes d'autres communes. Tout cela dans un climat de confiance, de bonheur d'être ensemble et de connaissance de l'autre.

Ces jours de fêtes ont été un vrai moment d'échanges et de convivialité et cela contribue au bien-vivre dans notre village. C'est le sens de l'engagement de l'ensemble des élu-es de la majorité municipale et de notre maire.

Paul SABATINO

Pour l'opposition

Chers rovenains et rovenaines,
Suite aux vacances d'été, lesquelles nous espérons se sont bien passées pour vous, nous allons vous faire part de quelques informations.

- la majorité contre l'avis de l'opposition a augmenté la taxe d'habitation, et les taxes foncières bâtis et non-bâtis.
- Malgré les votes de la majorité contre la métropole celle-ci est en place depuis le 1^{er} janvier 2016.

Les dimanches 20 et 27 novembre 2016 auront lieu les élections des primaires de droite et du centre. Un bureau vous accueillera de 8h00 à 19h00 à la bibliothèque d'Ensues la Redonne du fait que monsieur le Maire nous a refusé de mettre à notre disposition le prêt d'une salle.

Nous vous rappelons que, malgré notre minorité, nous sommes et resterons à la disposition de chacun pour un renseignement ou une aide quelconque.

Ray SARI et Valérie CALVO

A VOS AGENDAS

EN NOVEMBRE

- **5 : Repas pieds & paquets** à 12h à la salle des fêtes Eugène Lanteri. Organisé par le comité des fêtes. Après-midi dansant avec un orchestre de variétés musette. Ouvert à tous. Réservations et inscriptions en mairie. Tarif 25 euros.
- **11 : Commémoration du 98^{ème} anniversaire de l'Armistice**
Rdv à 11h sur la place de la mairie pour départ en cortège vers le monument aux morts pour le dépôt des gerbes et l'allocution du maire
- **19 : Banquet des anciens** - offert par le comité des fêtes aux personnes domiciliées sur la commune et âgées de 60 ans et plus - sur inscription en mairie - repas gastronomique et après-midi dansant animé par un orchestre de variétés musette.
- **25 : Concours de contrée de l'Omas**
- 19h00 (tirage à 19h30) à la salle des fêtes- inscription, buvette et restauration sur place. Dotations.
- **26 : Veillée Calendale avec l'Escolo de la Nerto.** Organisée par l'association Louis Bérard en partenariat avec la municipalité. Salle des fêtes Eugène Lanteri à partir de 16h. Billetterie sur place et auprès de l'association Louis Bérard.

EN DÉCEMBRE

- **3 : Téléthon.** Programme à venir
- **7 : Spectacle de Noël** offert par la municipalité aux enfants de la commune et à leurs parents. La comédie musicale « Le monde imaginaire » à 14h au gymnase municipal. Suivi de la visite du père Noël.
- **Le 16 : Concours de contrée de l'Omas spécial Noël** - 19h00 (tirage à 19h30) à la salle des fêtes- inscription, buvette et restauration sur place. Dotations
- **18 : Marché de Noël** organisé par le comité des fêtes. Gymnase municipal Blaise Gouiran de 9h à 17h. Nombreuses animations sur place pour les enfants (photos souvenir avec le père Noël, spectacle, atelier dessins, manège enfantin avec tours gratuits) nombreux stands des artistes et artisans amateurs de la commune. Venez faire vos emplettes de Noël. entrée gratuite. Renseignements et inscriptions pour les stands en mairie
- **Du 19 au 23 : Manège enfantin** avec tours gratuits (offerts par la municipalité) sur la place de la mairie
- **31 : Réveillon de la Saint Sylvestre** de l'Omas - Salle des fêtes Eugène Lanteri à partir de 20h - Sur réservation au 04 91 46 91 53. Places limitées.



COLIS DE NOEL 2016

Le maire, président du C.C.A.S informe ses administrés

Les personnes âgées de 65 ans et plus, domiciliées sur la commune du Rove et qui souhaitent bénéficier du colis de fin d'année (6 bouteilles de vins fins pour les messieurs et 1 coffret gourmand pour les dames) sont priées de se faire inscrire en mairie. **Date limite d'inscription : 18 novembre 2016.** Il est rappelé que les personnes toujours domiciliées sur la commune et qui en 2015 ont bénéficié du colis sont dispensées d'inscription. Les colis seront à retirer du 19 au 23 décembre à la salle des fêtes Eugène Lanteri, tous les matins de 9h à 12h. Aucun colis ne pourra être retiré avant ou après cette date.



LE 23 NOVEMBRE, C'EST LA BOUM DES MINOTS

L'Office municipal des affaires sociales invite les enfants de l'école élémentaire de la commune à un après-midi récréatif entièrement gratuit pour les familles. Cette initiative qui perdure depuis près de 25 ans propose aux enfants un goûter et une boum animée par DJ'Kris. Ambiance assurée ! Les enfants sont placés sous la responsabilité des bénévoles de l'Omas et du personnel municipal.

Le mercredi 23 novembre à la salle des fêtes Eugène Lanteri de 14h30 à 17h.

Convivialité, unité,
rassemblement,
ambiance, étaient
au rendez-vous
de cet événement
culturel organisé par
la Cabro d'Or et la
municipalité.
Retrouvez les photos
et les vidéos sur la
page facebook Le
Rove infos et de la
Cabro d'Or.
Et sur le site
www.lerove.fr

Convivialité, unité, rassemblement, ambiance, étaient au rendez-vous de cet évènement culturel organisé par la Cabro d'Or et la municipalité.

Retrouvez les photos et les vidéos sur la page facebook Le Rove infos et de la Cabro d'Or.

Et sur le site www.lerove.fr